

## Communiqué de presse : Retour au 4 jours pour la rentrée 2018

Rodez le 20 novembre 2017

Le décret modifiant le code de l'éducation quant à l'organisation des rythmes scolaires hebdomadaires, paru le 28 juin 2017, a ouvert la possibilité pour les écoles d'un retour à quatre jours de classe. Le SNUipp-FSU, organisation syndicale majoritaire représentative des enseignant-es du premier degré, a soutenu et accompagné les écoles qui souhaitent bénéficier de cette possibilité. Finalement, 136 écoles, soit plus de la moitié des écoles Aveyronnaises, sont repassées aux 4 jours à la rentrée 2017.

A nouveau, le SNUipp-FSU, dans l'Aveyron, apportera son soutien aux écoles désireuses de passer à 4 jours à la rentrée 2018.

Pour effectuer un éventuel retour à 4 jours, le décret précise que la demande doit satisfaire à deux conditions :

- Un vote majoritaire du conseil d'école
- L'accord de la municipalité

Le conseil d'école est l'instance qui prend les décisions importantes relatives à la vie de l'école et dans lequel siègent les représentants élus des parents d'élèves, les enseignants, le maire et un conseiller municipal.

Ainsi, le maire qui dispose déjà de deux voix dans le conseil d'école se voit en plus pourvu d'un droit de veto qui peut donc contredire la décision de la communauté éducative.

Or, sans minimiser les conséquences en termes d'organisation et de financement pour la municipalité, la décision de revenir à 4 jours doit être avant tout motivée par des considérations pédagogiques, l'efficacité des apprentissages, la fatigue des élèves. Pour le SNUipp-FSU et de nombreux enseignant-es des écoles, la réforme des rythmes scolaires avec la semaine à 4 jours et demi n'a pas atteint ses objectifs : non seulement la journée pour les élèves n'a pas été raccourcie mais en plus la semaine a été alourdie du mercredi matin.

De plus, le pouvoir laissé aux maires quant à la décision d'effectuer la demande, les met souvent en difficulté. Ils se retrouvent face à un dilemme difficile à trancher : d'un côté la demande juste et argumentée de la communauté éducative souvent favorable à un retour à 4 jours et d'autre part la volonté légitime de sauvegarder les emplois créés pour assurer les temps d'activités périscolaires. Aujourd'hui, la pression exercée par l'Etat en faveur de la baisse des dépenses publiques, la baisse programmée des aides aux municipalités pour la pérennité et le maintien de ces emplois exacerbent les désaccords au sein des conseils d'écoles. Pour notre organisation syndicale, c'est bien le gouvernement qui en se désengageant est responsable de la mise à mal de ces emplois créés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU appelle les maires concernés de l'Aveyron à ne pas utiliser leur droit de veto et à s'en remettre strictement à la décision de la communauté éducative dans son ensemble exprimée par le vote en conseil d'école, conseil d'école à l'intérieur duquel la municipalité a toute latitude pour défendre sa position.